

# Citoyenneté ou identité

JACQUES HILLION

.....

Petit à petit la double nationalité fait son chemin. Les candidats à son obtention savent désormais à quelle sauce ils devraient être «mangés». Le ministre de la Justice vient de dévoiler la teneur du règlement qui devrait accompagner la loi quand elle sera adoptée par la Chambre des députés. Par la même occasion, il a clairement émis sa préférence pour l'identité par rapport à la citoyenneté puisque, en définitive, la double nationalité doit apporter une réponse à ces deux points qu'elle induit.

Pour en revenir à ce règlement, il concerne les fameux tests de connaissance de la langue et des institutions luxembourgeoises.

L'un comme l'autre ne seront pas le couperet que d'aucuns s'imaginaient.

Pour la langue, la maîtrise passive sera privilégiée à l'active. En d'autres termes il sera demandé aux candidats à la nationalité luxembourgeoise de mieux com-

prendre que de parler. Si de cette manière, ils ne seront pas effrayés, ce test va bien dans le sens de la défense de l'identité nationale qui passe semble-t-il désormais davantage par la connaissance du luxembourgeois que par le trilinguisme.

Quant à la connaissance des institutions, elle se limitera à des cours qui ne seront pas sanctionnés par un test.

Toujours est-il que ce principe laisse à penser que la citoyenneté n'est pas sur le même plan que la nationalité ou alors, qu'elle est de l'ordre du naturel.

Sans parler de la question de la durée du séjour qui, elle, reste épineuse dans le sens où en passant de 5 à 7 ans, elle ne fait pas montre d'une ouverture que ce projet de loi laisse pourtant entrevoir à tous les étrangers qui veulent activement participer à la vie nationale.

